CONSULTATION

PAS DE REGLEMENT DES ECARTS A 15 MINUTES

CONTRIBUTION DES ELD

Question 2.1 : partagez-vous la liste des principaux domaines impactés ? Voyez-vous d'autres impacts à prendre en considération dans le cadre de la concertation ?

Réponse : Nous ne voyons pas d'autres domaines impactés.

Question 2.2 : partagez-vous les grands principes proposés par Enedis et RTE pour la mise en œuvre de l'ISP 15 min ? En particulier, quelle est selon vous la date de démarrage opérationnel préférable : période hivernale / estivale, synchronisée avec le calendrier de la réconciliation temporelle (démarrage en juillet) ou avec d'autres calendriers contractuels ?

Réponse : nous préconisons de mettre en place la bascule opérationnelle du nouveau pas de temps 15 minutes au 1er janvier 2025. Cette date permet d'utiliser toute la durée permise pour sécuriser le processus en amont. De plus, commencer un 1er janvier a sa pertinence puisque de nombreux mécanismes se basent sur l'année civile (ARENH, mécanisme de capacité, contrats de fourniture, etc.).

Nous sommes favorables à la mise en œuvre d'une granularité de 15' sur l'ensemble de la chaîne de production des bilans, sans interpolation de données 10' ou 30'. En revanche, de manière dérogatoire, il est indispensable de prévoir la possibilité d'utiliser l'interpolation de données, pour un périmètre et une période limités.

Question 2.3 : concernant la phase de fonctionnement à blanc, quels besoins identifiez-vous ? De quelles données souhaitez-vous disposer pour la phase de fonctionnement à blanc afin d'être en mesure de préparer le changement, pour quels besoins ? Quelle doit être la durée de cette phase de fonctionnement à blanc ?

Question 2.4 : est-il envisageable selon vous d'avoir un calendrier ou des modalités de mise en œuvre différenciés selon les GRDs (date de démarrage différentes, non-participation à la phase à blanc, autres…) ?

Réponse : dans la perspective de la phase de fonctionnement à blanc, nous souhaitons qu'Enedis et RTE mettent à disposition des ELD-GRD les données nécessaires à la mise en œuvre du pas de temps 15 minutes : profils dynamiques, flux de température, synchrone RTE, effacement, blocs de capacité, etc.. Cette mise à disposition des données doit s'inscrire dans des délais compatibles avec le planning retenu.

S'agissant de la durée de cette phase de fonctionnement à blanc, il semble complexe et non efficace que l'ensemble des GRD y participe. Ces tests peuvent représenter un investissement non négligeable pour les ELD de petites tailles. En revanche, il serait opportun qu'un ou plusieurs GRD représentant chaque système d'information participe à cette phase à blanc, à partir du 1er janvier 2024. Il suffira ensuite de dupliquer le fonctionnement auprès des autres GRD partageant les mêmes SI.

Par ailleurs, une bascule synchrone de l'ensemble des GRD semble très complexe à organiser et devrait en pratique s'étaler sur quelques mois. Ce sujet devra notamment être travaillé dans les différents groupes de travail ou consultations qui auront lieu ultérieurement, afin de prendre en compte les contraintes de tous les acteurs.

Question 3 : partagez-vous le séquencement des projets proposés par Enedis et RTE ? Avez-vous des contraintes de calendrier et adhérence avec d'autres évolutions simultanées du système impactant vos processus ?

Réponse : Nous sommes favorables au séquencement proposé. Nous souhaitons néanmoins attirer l'attention sur le fait que l'évolution du pas de règlement des écarts est un processus très lourd à mettre en œuvre. Afin de sécuriser le processus de bascule, les évolutions SI sur les années 2022-2024 portant sur les différents mécanismes devront être limitées autant que possible sinon l'évolution du pas de règlement des écarts en serait impactée.

Question 4.1 : souhaitez-vous apporter des remarques sur les principes de mise en œuvre pour les points de comptage HTA et BT > 36 kVA ?

Question 4.2 : avez-vous des remarques sur les principes de mise en œuvre pour les points de comptage BT < 36 kVA ?

Réponse : Nous attirons l'attention sur le fait qu'il risque de perdurer, après 2024, le système 10'/30' en plus du nouveau système 5'/15'. Afin d'éviter une complexité SI supplémentaire, il nous semble pertinent de réfléchir à basculer après 2024 l'ensemble des mécanismes dans le système 5'/15' afin d'uniformiser les pas de temps (facturation de dépassement du TURPE, effacement, etc.).

A l'horizon 2025, la formule des dépassements quadratiques du TURPE devrait évoluer vers le pas de temps 5', en adaptant les coefficients pour conserver une facturation équivalente des clients.

Le pas de temps 30' devrait disparaitre au profit du pas de temps 15'.

Question 4.3 : avez-vous des remarques sur les principes de mise en œuvre pour les mécanismes nationaux liés à l'équilibrage ?

Réponse : nous n'avons pas d'avis sur cette question.

Question 5 : l'organisation proposée pour la concertation vous parait-elle adaptée ? Ces instances vous paraissent-elles être les bonnes pour couvrir l'ensemble des aspects de la mise en œuvre ?

Réponse : il nous semble pertinent de créer un groupe d'échange ad hoc dédié à cette thématique et regroupant Enedis, RTE et certains GRD émanant des ELD afin, entre gestionnaires de réseaux, d'organiser un suivi, d'élaborer si besoin des positions communes et d'échanger sur les bonnes pratiques en la matière.

Question 6 : voyez-vous d'autres sujets à instruire dans le cadre de cette concertation sur le nouveau pas de règlement des écarts ?

Réponse : nous n'en voyons pas à ce stade.

Question 7 : avez-vous des remarques sur le planning proposé pour la concertation ?

Réponse : nous n'avons pas de remarque à ce stade.

Question 8 : souhaitez-vous porter à la connaissance d'Enedis ou RTE d'autres commentaires et/ou propositions relatives au changement de pas de règlement des écarts ?

Réponse : Nous nous interrogeons sur le traitement des rejeux recoflux et recotemp 2024 (avant changement du pas de temps) qui seront publiés en 2025 (après changement du pas de temps) : le fait de pouvoir publier des données au pas de temps 15' sur une période, et des données au pas de 30' sur une autre période parait complexe informatiquement.